



Documentaire Atelier 6 Alimentation territorialisée

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) conçus par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (article 39), visent à créer de nouveaux écosystèmes pouvant intégrer une dimension « agriculture locale et alimentation ».

Les PAT ont une triple dimension économique, sociale et environnementale qui ouvre un champ d'actions diversifiées : valorisation des filières locales et des pratiques agro-écologiques favorables aux productions biologiques, renforcement de la valeur ajoutée locale avec des conséquences positives en termes d'emploi, rapprochement de l'offre et de la demande avec l'émergence de nouveaux circuits courts, éducation alimentaire, sauvegarde des paysages ruraux etc.



ÉVOLUTION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE EN FRANCE



POURTANT



RÉPARTITION EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA RESTAURATION HORS-DOMICILE



LA RESTAURATION COLLECTIVE FRANÇAISE EN CHIFFRES



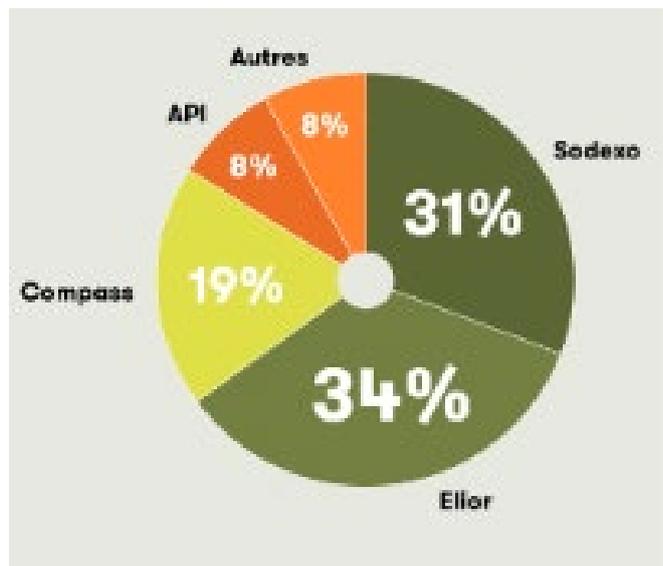
3M^d
de repas servis dans la restauration collective en 2016

Source : SRRG, 2017



17M^d
d'euros de chiffre d'affaires cumulés

Source : Agriculture.gouv.fr



le bilan carbone des circuits courts controversé

Si les distances parcourues pour les produits locaux (inférieures à 150 km) restent plus faibles que celles réalisées en circuits longs, plus de proximité ne signifie pas toujours moins d'émissions de GES selon le mode de transport et le système logistique, ajoute le CGDD. Alors que "le transport routier" (camions, camionnettes, voiture) est le plus utilisé en circuits courts, les émissions générées peuvent parfois être plus élevées que les circuits longs, ramenées au kilogramme de produit transporté. Ainsi, un véhicule utilitaire léger de 3,5 tonnes, utilisé par un producteur pour vendre ses produits au marché, va émettre en moyenne **1.068 grammes de CO₂** par tonne/kilomètre (g CO₂/t.km) alors qu'un ensemble articulé de 40 tonnes transportant des marchandises sur une longue distance (du port de déchargement à une plateforme logistique de supermarché) va émettre seulement **84 g CO₂/t.km**, chiffre le CGDD.